

economiesuisse
Hegibachstrasse 47
8032 Zurich

Lausanne, le 22 juillet 2013

U:\1p\politique_economique\consultations\2013\POL1337_Ordonnance_rémunérations_abusives\POL1340_Ordonnance_rémunérations_abusives.docx

Consultation fédérale : Ordonnance contre les rémunérations abusives (ORAb)

Mesdames, Messieurs,

Nous avons bien reçu votre courriel du 17 juin dernier, relatif au dossier mentionné sous rubrique, et vous remercions de nous consulter à ce propos.

Nous avons pris connaissance du bon travail effectué malgré la rapidité exigée par l'initiative "contre les rémunérations abusives". En effet, l'esprit et la lettre semblent respectés puisque l'ordonnance ne va pas plus loin que le texte de l'initiative, ce qui nous importe en premier lieu et qu'il convient de préserver.


Il est toutefois nécessaire de laisser du temps aux sociétés concernées afin de permettre la mise en œuvre de ces nombreuses mesures de manière graduelle et d'avoir une vision pragmatique et souple. Les délais accordés à la Section 12 sont en effet trop courts et rien n'oblige à appliquer autant de dispositions de manière aussi rapide, notamment par rapport au vote électronique et plus particulièrement concernant les institutions de prévoyance pour lesquelles le délai d'une année pourrait s'avérer trop bref.

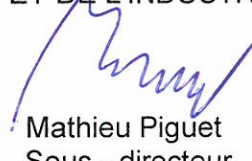
En outre, ces dernières devraient avoir à communiquer uniquement leur vote et non pas une explication de celui-ci qui augmenterait les frais administratifs de manière disproportionnée par rapport à l'esprit du texte. De plus, la peine pécuniaire de 180 jours-amende au plus en cas de violation de l'obligation de voter nous semble excessive.

En dernier lieu, nous pensons que le titre de l'ordonnance est partial et mériterait une formule plus neutre tel que "Ordonnance sur les indemnités dans les organes des sociétés cotées en bourse".

Nous vous remercions de l'intérêt que vous porterez à ces lignes et vous adressons, Mesdames, Messieurs, nos salutations les meilleures.

CHAMBRE VAUDOISE DU COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE


Julien Guex
Sous - directeur


Mathieu Piguët
Sous - directeur